

EP CAMPUS CONDORCET extrait du registre des délibérations

### Délibérations du Conseil d'administration n°9 du 25 juin 2019

Réuni au siège de l'EPCC 20, av. George Sand à Saint-Denis à 9h30

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 28

**Délibération n°2019- 14 déléguant au Président de l'EPCC la capacité de signer les marchés de travaux dans la limite d'un plafond de cinq millions d'euros.**

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet ;

Considérant que les opérations immobilières dont l'EPCC est ou sera maître d'ouvrage généreront un important volume de marchés de travaux ;

Sur proposition du président ;

A l'unanimité des voix, le Conseil d'administration délègue au Président sa compétence pour publier et signer des marchés de travaux et prendre tous les actes d'exécution nécessaires, dans la limite d'un plafond de cinq millions d'euros hors taxes.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 28

Affichage le 27/06/2019

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 27/06/2019

Transmission au contrôle de légalité le 07/07/2019

Délibération certifiée exécutoire le

Le Président du conseil d'administration

  
JEAN-MARC BONNISSEAU